




ARRÊTÉ PERMANENT, CIRCULATION, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

N° 844-2024-RG – Périmètre Zone 30 – Rues de la Girouette, des Points Cardinaux, Pierre Cot, du Grand Balcon, Allée des Quatre Vents – Bd des Neuf Clés, Rue et Impasse Beau Site, Rue Jean Marie Garnier Rue Nouvelle – Abroge l'arrêté n° 575-2024-RG

1 DOCUMENT – Publié le 13 décembre 2024

 **844_2024_RG.pdf**
(.pdf, 102,8 KB)

 **TÉLÉCHARGER**



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

<https://www.macon.fr/information-transversale/publications/n-844-2024-rg-zone-30-delimitation-du-perimetre-rues-de-la-girouette-des-points-cardinaux-allee-des-quatre-vents-rues-pierre-cot-et-du-grand-balcon-bd-neuf-cles-rue-et-impasse-beau-site-rue-jean-marie-garnier-et-rue-nouvelle-abroge-larrete-n-575-2024-rg-8698>

**ESPACE
PRESSE**